

# Compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2017

Convocation en date du 10 avril 2017.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 19 avril 2017, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, JORAND Patrick, JACOB Daniel, ALLAIN Valérie, MEDIANE Viviane, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle et LE NORMAND Christian.

Absents : CADREN Vincent, excusé (procuration à Joël LE JEUNE), COSQUER Doudja, excusée (procuration à Valérie ALLAIN), MADEC Dominique, excusée, CENSIER-LEMAIRE Marie.

Secrétaire de séance désigné (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

## **1- SAGE de la baie de Lannion**

Monsieur le Maire a présenté au conseil le projet « Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) de la baie de Lannion », validé par la Commission Locale de l'Eau et en consultation actuellement dans les communes concernées situées sur le bassin versant du Léguer, les bassins versants de la Lieue de Grève et les petits bassins versants côtiers entre Trédrez-Locquémeau et Perros-Guirec.

Le SAGE est composé d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau des milieux aquatiques (PAGD), d'un Règlement et d'une Evaluation Environnementale. Ces documents constituent l'aboutissement de plusieurs années de concertation entre une cinquantaine d'acteurs : représentants élus, professionnels, usagers, associatifs et de l'Etat.

- Le PAGD précise les orientations et les objectifs visant l'atteinte et le maintien de la bonne qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il vise également une maîtrise quantitative de la ressource en eau, notamment, face aux risques d'épisode de sécheresse et d'inondation. Les décisions prises dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles au PAGD.
- Le Règlement fixe trois règles permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.

Après examen des documents et différents échanges, le conseil, a donné un avis favorable au projet SAGE de la baie de Lannion. Deux abstentions (Isabelle Métayer et Christian Le Normand).

## **2- Projet de PLH 2018-2023**

Monsieur le Maire a ensuite présenté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2018-2023 de Lannion-Trégor Communauté (60 communes).

Le projet, construit dans une démarche partenariale, est ambitieux et volontariste, avec notamment un axe fort, la réhabilitation du parc ancien et la revitalisation des centres-villes / centres-bourgs.

Il tient compte dans ses objectifs de production de logements et des perspectives dynamiques de développement du territoire, et se fonde sur une vision globale à l'échelle des 6 prochaines années. Il projette également de mettre un arrêt au développement du phénomène de vacance des logements, observé en particulier en centre-ville / centre-bourg.

L'engagement financier de Lannion-Trégor Communauté s'élève à plus de 1 500 000 € par an. Il est conséquent et se traduit dans les actions du PLH, décliné en 5 axes :

- Placer le parc ancien au cœur du PLH
- Conforter la place de l'habitat social
- Répondre aux besoins des populations spécifiques
- Avoir une politique foncière adaptée
- Faire vivre le PLH

A l'issue de cette présentation, et de différents échanges, le conseil, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le projet de PLH 2018-2023.

## **3- Subventions 2017**

Alain Flageul, 1<sup>er</sup> adjoint, a présenté les subventions proposées pour l'année 2017.

Le conseil a voté les subventions figurant en annexe (16 460.80 €) à verser aux associations sous réserve de présentation des comptes 2016 et du budget prévisionnel 2017 (les conseillers responsables d'associations n'ont pas pris part au vote concernant leurs associations).

Les subventions ont été votées par 11 voix pour et 2 voix contre (Isabelle Métayer et Christian Le Normand) qui ont jugé insuffisante la subvention exceptionnelle attribuée à Tohu-Bohu (1 000 € pour 2 000 € demandés) pour l'achat de matériel audio et vidéo dans le cadre de l'aménagement d'une salle multi-activités au Café Théodore.

Alain Flageul a précisé que 1 000 € permettaient de rester dans l'enveloppe budgétaire votée fin mars (17 000 €). Le conseil a reconnu le rôle culturel de l'association Tohu-Bohu sur la commune.

#### **4- Commissions municipales**

Viviane Médiane intègrera la commission des travaux, Thierry Chartier la commission promotion touristique – camping et la commission animation – vie associative – sport et culture.

Unanimité.

#### **5- Préparation des élections**

Les tableaux des permanences pour les élections présidentielles des 23 avril et 07 mai ont été finalisés.

#### **6- Questions diverses**

\* Suite à la demande de Monsieur et Madame Charlet (Toull ar Vilin), le conseil a donné un accord de principe pour l'acquisition par la commune, à l'euro symbolique, d'environ 80 m<sup>2</sup> de la parcelle C626, en continuité du chemin des douaniers. Les frais de bornage seront à la charge de la commune. Unanimité.

\* L'achat du tracteur décidé en séance du 30 mars dernier est annulé, au profit de l'achat d'un autre tracteur, chez Touboulic également, pour un montant de 60 000 € moins une reprise de l'ancien à 10 000 €, soit un gain de 4 900 €. Unanimité.

L'achat d'un microtracteur avec préparatrice de gazon, proposé par le service technique, est différé compte tenu du coût et de l'enveloppe budgétaire fixée. Une mutualisation du matériel entre collectivités ou une location de matériel chez un professionnel ont été évoquées.

\* Enfin, le conseil a retenu, suite à consultation, l'offre de la société Adequat concernant l'achat de 40 tables, 180 chaises pliantes et 5 chariots de stockage pour la salle Louis Cado. Coût 7 192.56 €. Unanimité.

Séance levée à 22 h 00.

*Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 20.04.2017.*

## ANNEXE SUBVENTIONS VOTEES

### Subventions locales

- Amicale des employés communaux	400.00 €
- Amicale des employés communaux – Noël des enfants	320.00 €
- Amicale de l'école (section jogging)	200.00 €
- Amicale de l'école de Trédrez-Locquémeau	580.00 €
- Amicale de l'école TL subv. exceptionnelle voyage Puy du Fou Déjà votée au conseil municipal du 01-02-2017	960.00 €
- Amicale de l'école Section gym	210.00 €
- Amicale de l'école Bibliothèque de Trédrez-Locquémeau	2 100.00 €
- Association des propriétaires et des chasseurs de TL	210.00 €
- Association patrimoine et histoire de Trédrez-Locquémeau	300.00 €
- Association Tohu Bohu	1 020.00 €
- Ass. Tohu Bohu sub excep. achat matériel audio et vidéo	1 000.00 €
- Association Encas'Danse	150.00 €
- Association « Le Flambart de Locquémeau »	1 000.00 €
- Association « le Park Kreiz »	50.00 €
- Association de Kerbabu	50.00 €
- AS Trédrez-Locquémeau	1 200.00 €
- AS Trédrez-Locquémeau subv. except. acquisition matériel Déjà votée en conseil municipal du 01-02-2017	1 636.00 €
- Chorale « L'air de rien »	340.00 €
- Club les Goëlands	300.00 €
- F.N.A.C.A	230.00 €
- Les amis de Trédrez	50.00 €
- Les Routards de Keravilin	50.00 €
- Skol Boullou Trédrez-Locquémeau	300.00 €
- Tud Roskoualc'h	50.00 €

### Subventions semi-locales

- A.N.A.C.R. Les amis de la Résistance	65.00 €
- Al Levrig / Ti Ar Vro	65.00 €
- Comité Départemental des Pêches (antenne Paimpol)	65.00 €
- Eaux et rivières de Bretagne	65.00 €
- Entente cycliste de Plestin Les Grèves	100.00 €
- SNSM Trébeurden	150.00 €

### **Subventions liées à des adhérents de la commune**

- Armoricourt	110.00 €
- Association Ploum-Informatik	100.00 €
- Association sportive du collège du Penker (26 élèves x 9 €)	234.00 €
- Association « Un enfant une famille bretonne »	65.00 €
- Bâtiment CFA 22 (2 élèves x 45 €)	90.00 €
- Chambre des métiers Saint-Brieuc (5 jeunes x 100 €)	500.00 €
- Cinéma Le Douron Plestin	500.00 €
- MFR de Plabennec-Ploudaniel (1 élève x 50 €)	50.00 €

### **Subventions éducatives et humanitaires**

- Skol Diwan	110.00 €
- Son ar Mein	150.00 €
- Ass. départementale de protection civile (1456 hab x 0.05 €)	72.80 €

### **Subventions sanitaires et sociales**

- Association des donneurs de sang canton Plestin	210.00 €
- Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 22)	65.00 €
- Secours Populaire Français de Plestin	130.00 €
- Secours catholique St Brieuc	130.00 €
- Association La Pierre Le Bigaut - Mucoviscidose	65.00 €
- Banque alimentaire des Côtes d'Armor	433.00 €
- Société de St Vincent de Paul	130.00 €
- AFM Téléthon 22 (fonctionnement)	100.00 €

**TOTAL**                    **16 460.80 €**